



Conseil départemental de la Manche 9 janvier 2023 à 10H00 Signature des partenariats FIR

A decorative graphic element on the left side of the slide, consisting of a white arrow pointing right with a blue and white striped pattern inside.

Blosville



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive.**



Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des 373 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : 2 ans ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

① Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

② La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.

Blosville



- Acquisition et rénovation de la boulangerie-pâtisserie (projet 1)
- Acquisition et rénovation du logement des exploitants (projet 2)



Éléments clés

Population DGF (dernière donnée connue) : 341 habitants

Enveloppe FIR : 50 000 €

Budget investissement (2020) : 242 180 €

En cours de la dette au 31/12/2021 : 94 000 €

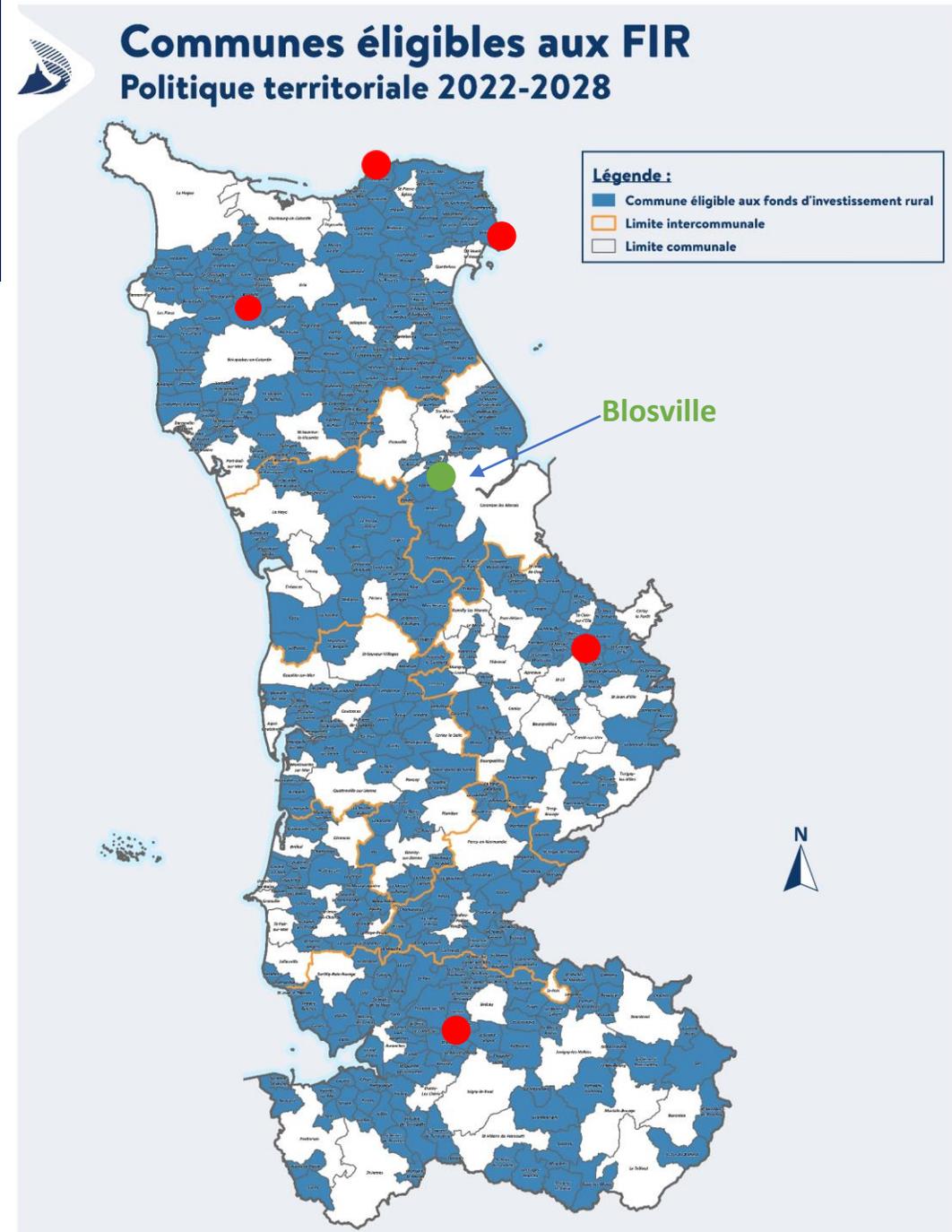
CAF nette au 31/12/2021 : 25 000 €

Localisation de la commune

EPCI : Baie du Cotentin

Canton : Carentan

manche.fr





Blosville

Acquisition et rénovation de la boulangerie-pâtisserie et du logement des exploitants

Présentation de la commune

Blosville est une commune rurale de moins de 400 habitants située sur l'axe routier Caen-Cherbourg (RN 13), au cœur du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin. Blosville bénéficie d'un emplacement stratégique et d'une haute fréquence du flux routier assuré d'une part, par les poids lourds assurant le fret mais aussi par les véhicules légers transitant vers Chef du Pont et Picauville et d'autre part, par les touristes, en raison de sa proximité immédiate de Sainte-Mère-Eglise, haut lieu de mémoire de la seconde Guerre Mondiale.

Contexte (motivations du projet)

La commune de Blosville souhaite requalifier, restructurer et recommercialiser sa boulangerie-pâtisserie fermée depuis près de deux ans suite au départ en retraite de ses exploitants. Seul commerce de la commune, la boulangerie-pâtisserie assurait un rôle de lien social et de service de proximité à l'échelle de la commune mais aussi dans un périmètre élargi aux communes environnantes. L'ancien boulanger assurait, en effet, des tournées de livraison de pain au domicile des personnes âgées et des publics non motorisés mais également la production et l'approvisionnement de pains, viennoiseries et pâtisseries du centre hospitalier de Picauville.



Blosville

Acquisition et rénovation de la boulangerie-pâtisserie et du logement des exploitants

Echéancier :

- ACO : 11 août 2022
- Lancement des études préalables : septembre 2022
- Lancement de maîtrise d'œuvre : octobre 2022
- Lancement des appels d'offre : novembre 2022
- Début des travaux : décembre 2022/janvier 2023

Descriptif du projet et travaux envisagés :

La commune de Blosville souhaite apporter à nouveau une offre de proximité à ses habitants grâce à la réouverture d'un commerce de première nécessité. La boulangerie-pâtisserie contribue, en outre, à l'attractivité du territoire vis-à-vis de nouveaux habitants.

Ce projet d'acquisition et rénovation de la boulangerie-pâtisserie est porté par la commune conjointement avec la Foncière de Normandie, société d'économie mixte au service des collectivités pour favoriser l'implantation du commerce.

Dans le montage juridique retenu pour la présente opération, la commune de Blosville assure la maîtrise d'ouvrage du projet et sollicite des subventions publiques à ce titre. Toutefois, cette opération est menée dans le cadre d'une indivision entre la Foncière (51%) et la commune (49%). Aussi, le financement du Département interviendra au prorata de la part de la commune dans l'indivision.

Fiche projet :

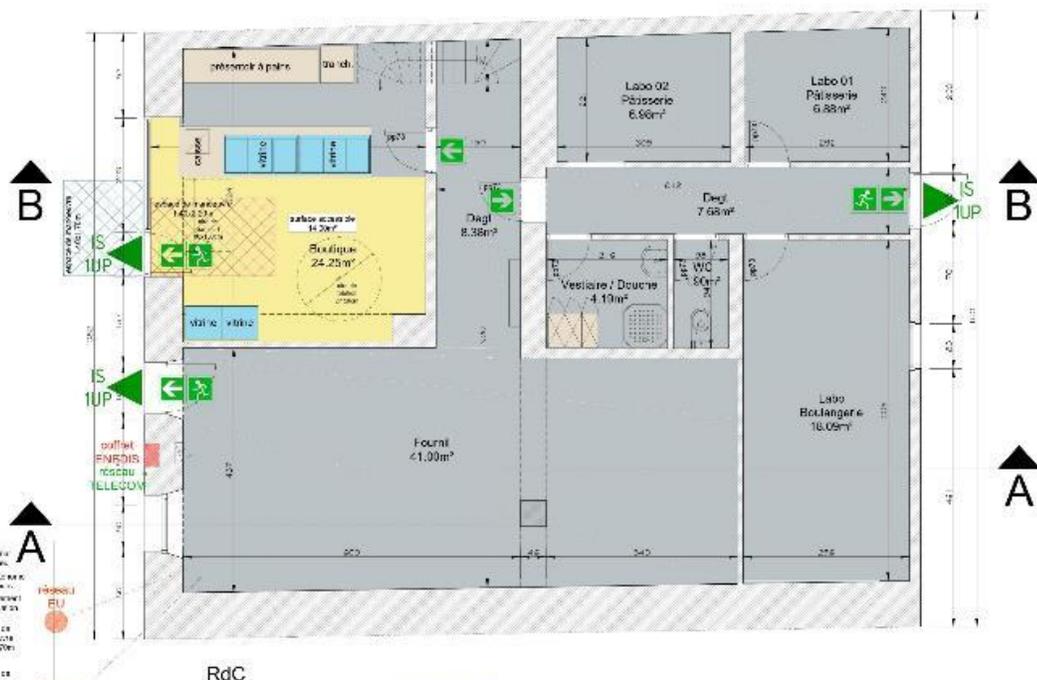
Acquisition et rénovation de la boulangerie-pâtisserie et du logement des exploitants



Fiche projet :

Acquisition et rénovation de la boulangerie-pâtisserie et du logement des exploitants

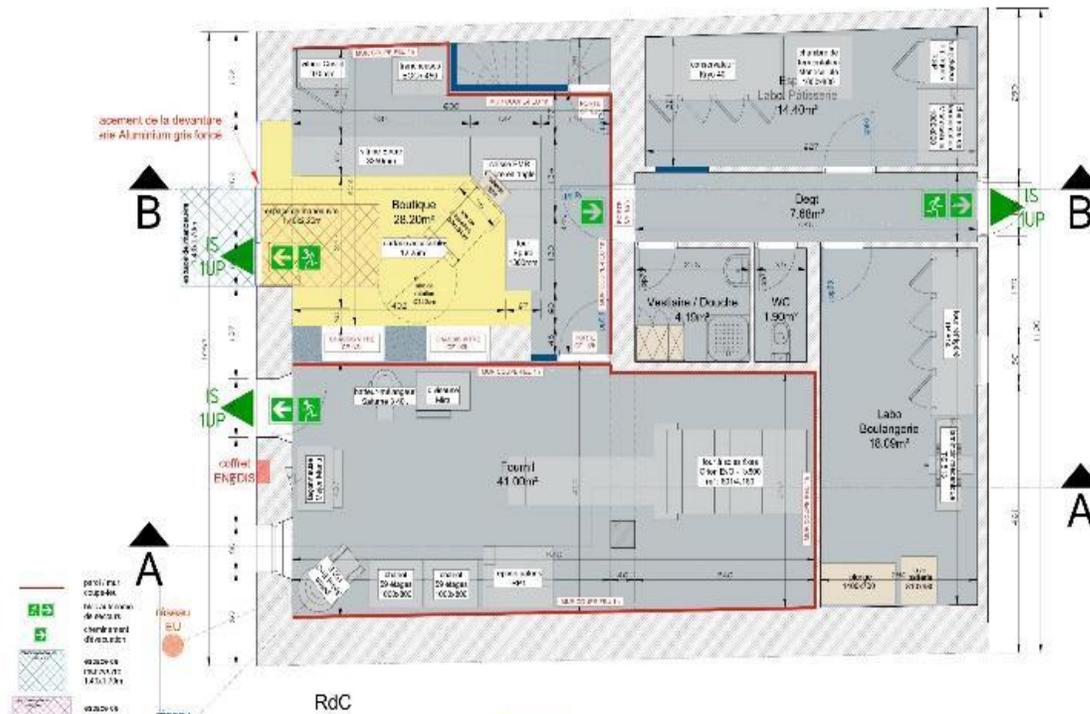
RDC existant



RdC

	COMMUNE DE BLOSVILLE	AT ERP
	LE BOURS 0450 BLOSVILLE	ECHELLE 1/50
	EXISTANT - REZ DE CHAUSSEE	DATE: 11.07.22
	PROJET D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN ERP	PC39-8/PC40-5

RDC après travaux



RdC

	COMMUNE DE BLOSVILLE	AT ERP
	LE BOURS 0450 BLOSVILLE	ECHELLE 1/50
	PROJET - REZ DE CHAUSSEE	DATE: 11.07.22
	PROJET D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN ERP	PC39-8/PC40-5

BLOSVILLE

Jean MORIN

Président du conseil départemental

Michel de BEAUCOUDREY

Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements

Adolphe MOUCHEL

Maire de Blosville

Maryse LE GOFF

Conseillère départementale du canton
de Carentan-les-Marais

Hervé MARIE

Conseiller départemental du canton
de Carentan-les-Marais